Où consulter ?

- Le CAMSP de Digne-les-Bains pour les 0-6 ans.
- Les CMPI / CMPA / CMPEA

Au CMPI de Manosque, avec l'antenne de Forcalquier, pour les enfants de 6 à 12 ans.

Au CMPA de Manosque, avec l'antenne de Forcalquier, pour les adolescents.

Au CMPEA de Château-Arnoux avec l'antenne de Sisteron ;

Au CMPEA de Digne-les-Bains avec les antennes de St-André-les-Alpes et Seyne pour les enfants et adolescents.

Les hospitalisations

Dans les centres de jour pour enfants de Digne-les-Bains, Château-Arnoux, Manosque, et pour les adolescents de 12 à 18 ans, au Centre d'Accueil et de Soins pour Adolescents (CASA) à Digne-les-Bains et Manosque.

Lieu d'accueil anonyme et gratuit pour les 12 à 20 ans et les familles

à Manosque, la

Maison Départementale des Adolescents (MDA 04)



Quand?

Du lundi au vendredi, avec des fermetures partielles pendant les périodes de vacances scolaires.



CENTRE HOSPITALIER

Quartier Saint Christophe CS 60213 04000 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 09 04 92 30 15 15





LA PÉDOPSYCHIATRIE





Qui sommes-nous?

80 professionnels et 12 métiers représentés : médecins (pédopsychiatres et généralistes), psychologues, neuropsychologues, psychologues du développement, cadres de santé, infirmiers, infirmière puéricultrice, éducateurs spécialisés, assistantes sociales, psychomotriciens, orthophonistes, secrétaires médicales, organisés en 11 équipes pluridisciplinaires, réparties sur les principales villes du département.



Actions de dépistage, de prévention, de diagnostic, de coordination, de soins (individuels, en groupe, familiaux), d'orientation, auprès des enfants, des adolescents, et des familles.

Travail pluridisciplinaire, plurifocal, pour une prise en charge évolutive, ajustée à chaque enfant et adolescent.

2000 enfants et adolescents reçus en moyenne par an, pour un département de 180.000 habitants.

95 % des enfants et des adolescents sont suivis en ambulatoire (consultations), 5% sont hospitalisés par demi-journée.



Pour qui?

Enfants et adolescents présentant des difficultés d'adaptation, des difficultés relationnelles, des troubles du comportement, des troubles émotionnels, des troubles du développement psychologique et des troubles des apprentissages.



Comment?

Sur demande et avec l'accord de l'enfant, de la famille, du jeune, sur les conseils, ou non, par une structure partenaire : crèche, PMI, école, médecins généralistes, pédiatres, travailleurs sociaux, services judiciaires, services médicosociaux, etc.

Ce sont des missions de **service public**: les consultations sont gratuites. Elles nécessitent des autorisations de soins des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale, lorsqu'une prise en charge est décidée avec la famille et le jeune. Une hospitalisation de jour est possible sur prescription médicale et accord préalable de la CPAM.

Partenariat, sous réserve de l'accord des familles, avec les lieux d'accueil de leur enfant : crèche, école, maison d'enfants, famille d'accueil, etc. afin d'appréhender les jeunes patients dans leur globalité et d'apporter le soutien, les soins, en cohérence avec les autres partenaires.

Avec l'appui du centre hospitalier de Digne-les-Bains par le biais de **l'Association Enfance Petits Plus** qui finance les supports du soin (jeux, peintures, terre, etc.), les intervenants (art thérapeute, musicothérapeute, etc.) et les sorties thérapeutiques.

